

déclaration de **PROJET N°2** **SECTEUR DES NIELLES**

Dossier de mise en compatibilité du PLU

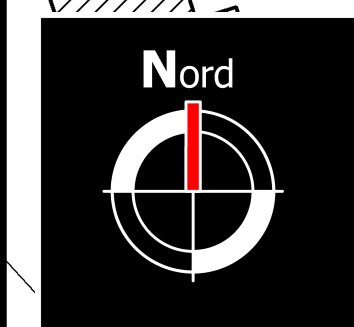
Plan Local d'Urbanisme

SECTEUR DE PLAN MASSE

UM 21

Dossier approuvé par le C.M du 6 février 2020

Echelle 1/500



LEGENDE

- Limite de zones
- Limite de sous sols
- Limite de secteur de plan masse
- ZONAGE UE identique au PLU en vigueur
- ZONE ZP (correspondant à la voirie à usage public)
- Accès principaux
- Accès piéton privé

ZONAGE ZA

- ZONE ZA0a (correspondant à l'espace à usage privé)
- ZONE ZA2 niveau acrotère +26.00 NGF
- ZONE ZA3c niveau faîtage +33.60 NGF
- ZONE ZA1 niveau acrotère +23.10 NGF
- ZONE ZA3a niveau Acrotère +30.60 NGF (correspondant au B+3 terrasse et toiture végétalisée)
- ZONE ZA4a niveau Acrotère +40.20 NGF (correspondant au B+3 terrasse et toiture végétalisée)
- ZONE ZA3b niveau Acrotère +28.70 NGF
- ZONE ZA4b niveau Acrotère +38.80 NGF (correspondant au B+3 terrasse et toiture végétalisée)
- ZONE ZA4c niveau Acrotère +34.20 NGF (correspondant au B+3 terrasse et toiture végétalisée)

- Zone correspondant à l'emprise du parking en sous-sols en dehors des polygones constructibles
- Zone correspondant à la faïence de plantation obligatoire
- Zone correspondant à la faïence avec plantations obligatoires